

Initiatives ministérielles

Par conséquent, si nous découvrons tout à coup qu'une banque affiche un bon bilan au chapitre des prêts aux petites entreprises de la circonscription, nous pourrions faire savoir au banquier à quel point il fait du bon travail. Par contre, si d'autres banques ne font rien d'autre qu'encaisser les dépôts sans contribuer à l'essor de la municipalité, nous pourrions aussi leur envoyer de belles lettres pour leur demander pourquoi elles ne réinvestissent pas dans les petites entreprises de la municipalité et de la circonscription une partie des sommes considérables qui sont déposées chez elles.

Je crois que cette deuxième recommandation aura un impact important. Les députés savent bien que ce que les banques craignent avant tout n'est certes pas la réglementation gouvernementale, croyez-le ou non. Elles craignent surtout la compétition. Elles ne peuvent supporter la compétition. Oubliez ce que renferme l'annexe 3. Nous y reviendrons au cours des prochains mois. Je parle ici uniquement de la compétition entre les institutions bancaires mêmes.

Si l'on observe soudainement à la loupe une banque en particulier dans une municipalité et que l'on découvre que deux ou trois succursales contribuent largement aux activités des entreprises, tandis que d'autres ne font rien, l'image de celles-ci sera ternie aux yeux des déposants et des clients et ce sont eux qui assurent la survie et la viabilité des banques.

J'ai vraiment bon espoir que cette recommandation, acceptée à l'unanimité, réussira à stimuler le milieu de la petite entreprise. Ce rapport renferme plusieurs autres recommandations dont j'aimerais parler.

D'abord, je voudrais parler de l'inquiétude dont a fait état le porte-parole du Bloc québécois pour l'industrie, le député de Trois-Rivières, durant son discours. Le député s'est dit préoccupé de l'engagement du gouvernement envers la Banque fédérale de développement, que le comité a recommandé d'appeler désormais la Banque canadienne de la petite entreprise.

Personne parmi nous n'a appuyé la situation qui existe actuellement à la BFD. La plupart d'entre nous estiment que la Banque fédérale de développement doit repenser son orientation, être beaucoup plus contemporaine, examiner de nouvelles façons d'obtenir plus d'aide financière, sans compter sur le Trésor public, mais peut-être en envisageant d'émettre des actions privilégiées, ce qui ne nuirait pas au Trésor public.

Quoi qu'il en soit, si nous pouvions la renommer ainsi, la Banque canadienne de la petite entreprise pourrait presque servir de catalyseur pour susciter plus d'intérêt dans ce domaine. Autrement dit, elle attirerait à nouveau l'attention sur son but premier. En effet, elle a été conçue principalement pour aider les petites et les moyennes entreprises lorsque les autres institutions financières refusaient de le faire.

• (1335)

Nous nous sommes penchés sur un des meilleurs systèmes bancaires au Canada, celui des Caisses populaires Desjardins.

Les représentants du mouvement Desjardins ont comparu devant le comité. C'est un système fantastique. Nous ne possédons pas un système de ce genre en Ontario, mais je le souhaiterais. Nous sommes dirigés par les gratte-papier des tours de Bay Street. Le problème en Ontario, c'est que nous n'avons pas de mouvement Desjardins. Mais beaucoup d'entre nous se sont dits qu'en repensant et en modifiant la Banque fédérale de développement, nous pourrions lui donner une mission bancaire beaucoup plus dynamique et beaucoup plus axée sur la base.

Les députés du Bloc ne devraient pas penser que cela fait partie d'une stratégie référendaire. C'est une bonne façon de s'assurer que la petite entreprise dispose d'un plus grand nombre d'instruments pour lui permettre l'accès aux capitaux. Je sais que j'ai dit en plaisantant aux députés du Bloc que nous ouvririons peut-être au Québec une ou deux centaines de succursales qui afficheraient «Banque canadienne de la petite entreprise» pour assurer rapidement la présence fédérale dans la province du Québec. Mais ce n'était qu'une plaisanterie. Le député ne devrait pas penser que cela fait partie de nos projets. Nous voulons seulement veiller à avoir une banque qui se montre plus à la page et plus dynamique dans ses rapports avec les petits entrepreneurs, hommes et femmes.

Pour conclure, je dirai que le premier ministre et le ministre de l'Industrie ont montré la voie à tous les députés à la Chambre en veillant à ce que la petite entreprise passe au premier plan en ce qui concerne non seulement l'élaboration des politiques mais aussi la prompte réforme de la législation actuelle.

J'espère que le débat pourra se poursuivre sur le même ton car plus nous nous montrerons constructifs à l'égard de la réforme de la Loi sur les banques, plus vite nous serons en mesure de créer le cadre qu'a décrit le député d'Okanagan-Centre, un cadre totalement propice au retour à l'épanouissement de l'entreprise dans notre pays.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie. Concernant le changement de nom de la Banque fédérale en Banque canadienne de la petite entreprise, peut-être que le concept de la petite entreprise se défend, nous trouvons personnellement que c'est de restreindre inutilement ce concept, mais je ne vous cacherais pas que c'est le mot «canadienne» qui est carrément de trop, inopportun et un peu trop préférendaire à notre goût.

Je voudrais simplement demander au député s'il considère que le concept de la nouvelle économie est traité de façon juste, suffisante et adéquate par le rapport du comité, compte tenu du fait que, si s'en souviendra, l'esprit des travaux du comité faisait en sorte qu'on voulait restreindre cette loi dans son application et que, du côté de l'opposition, on a mené le combat pour faire en sorte qu'elle ne soit pas restreinte ou du moins le moins possible et que si jamais on voulait la restreindre, ce serait après qu'on ait effectué une étude coûts-bénéfices des avantages et des inconvé-